

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du : 20 décembre 2013 Type : réunion d'installation
Délibération n°2013-02	Rapporteur : Christophe PERNY, Président

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, Mme CHAUVIN, Mme TORCK, Mme BRULEBOIS, M. GINIES, M. MAIRE, M. HIGOUNENC, M. CAMUSET, M. WAMBST, M. PARENT, M. CHALON, M. LOUVRIER, M. AMIENS, M. BRUNIAUX, Monsieur BACH

Est excusé : M. SCHWARTZ

Est absent : M. JEUNET

Donne pouvoir : M. SCHWARTZ à M. BACH

Exécution des décisions

Au vu de nos statuts, le Conseil d'administration est composé de 23 membres dont 5 personnalités qualifiées désignées conjointement par les membres fondateurs.

Au vu de l'article R1431-4 du Code général des collectivités territoriales, les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par les membres fondateurs.

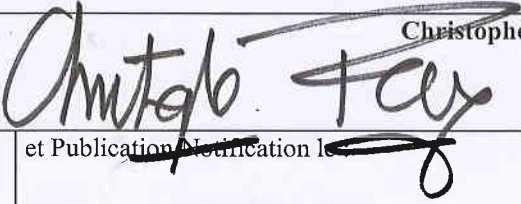
Dès lors, il convient de proposer les personnalités qualifiées qui seront ensuite désignées par délibérations concordantes des membres fondateurs.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.



DÉCISION N° 2013-02 du 20 décembre 2013

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de charger provisoirement le Président, et en son absence la première Vice-Présidente, de l'exécution des attributions relevant du Directeur jusqu'à la prise de fonctions de ce dernier.

Délibération n° 2013-02 du 20 décembre 2013	Le Président  Christophe PERNY
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication / Notification le 28 JAN. 2014